

M. Caccia: Monsieur le Président, je vais répondre à la deuxième question puisque c'est la partie de la question que je peux comprendre, et sur laquelle je me trouve presque d'accord.

[Traduction]

Il est évident que la situation décrite par le député traduit les principes essentiels qui ont abouti à la création de l'AEIE. L'Agence a été créée pour veiller à ce que les intérêts de la communauté soient protégés, que les investissements n'entraînent pas de bouleversements dans les autres localités canadiennes et que les possibilités de croissance des nouvelles industries implantées au Canada ne soient pas menacées par les investissements ultérieurs. C'est pourquoi, si le député est favorable aux investissements qui tiennent compte des intérêts canadiens à long terme, nous sommes du même avis.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont terminés. L'honorable ministre des Communications a la parole.

L'hon. Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur certains aspects de la Loi concernant l'investissement au Canada, particulièrement les aspects qui traitent du patrimoine culturel au Canada et de son identité nationale.

Nous savons tous maintenant, mais il est bon de se le rappeler, que les nouvelles méthodes utilisées par les médias, soit la télévision par câble, la télévision payante, les vidéocassettes, les ordinateurs pour usage personnel et les industries culturelles, comme les «vidéofilms» et les enregistrements sonores, sont devenues les cibles des politiques tant industrielles que culturelles ou en matière de télédiffusion. Au fur et à mesure que les pays reconnaissent le rôle important dans le développement économique que ces activités de communication portant sur les médias, les activités culturelles, que ces choses prennent jour, ils élaborent de plus en plus des politiques industrielles concurrentielles dans ces secteurs. Il y a une demande croissante mondiale pour les produits culturels et le développement de nouveaux moyens de communication. Cela se traduira dans l'avenir et déjà actuellement par un marché d'échange international accru pour les produits culturels canadiens et des chances d'entrer en concurrence pour une part croissante, pour notre part, pour des revenus étrangers.

Les industries culturelles et le secteur des arts de la scène offrent donc des occasions uniques en ce qui a trait au renouveau économique du Canada et à la stabilité économique future, spécialement pour ce qui est de la création d'emplois et même du commerce. Il est important de noter que le secteur économique culturel s'adresse de façon primordiale au problème de l'emploi puisque 60c. de chaque dollar généré est dirigé vers l'emploi en comparaison de 20c. dans les secteurs industriels primaires.

Je crois que ces occasions peuvent être utilisées et étendues avec un appui accru de l'investissement étranger. Toutefois, je crois aussi qu'il y a une autre dimension à l'investissement étranger dans l'économie culturelle canadienne, c'est-à-dire que l'économie culturelle canadienne, qu'elle soit reflétée dans le patrimoine, qu'elle soit présente dans la musique, les films, l'art ou le théâtre, est un secteur central à notre propre identité nationale. L'habileté à créer, à exprimer et à interpréter les

valeurs artistiques et sociales est, je crois, tout aussi importante en tant que mesure de la viabilité du pays. Le Canada a l'avantage d'être à un point de développement où plusieurs possibilités sont présentes afin de s'assurer que le Canada soit fort sur le plan économique et culturel. Investissement Canada est un exemple de l'engagement de ce gouvernement à créer de l'emploi et une industrie libre, forte, tout en s'assurant que l'identité culturelle unique du Canada puisse s'améliorer et se préciser.

Dans le passé, le manque de directives et de politiques dans la Loi sur l'examen de l'investissement étranger concernant les activités culturelles avait créé un climat indésirable de confusion et de manque de confiance. Je crois que le gouvernement a la responsabilité de préciser ses politiques et leurs buts dans ce secteur, pour que les investisseurs étrangers aient une bonne compréhension de ce que le Canada espère accomplir en tant que pays dans le domaine culturel.

Voilà pourquoi la loi proposée sur l'investissement stipule maintenant que l'investissement étranger dans le secteur culturel reçoive une attention et des considérations spéciales. Ces orientations aideront donc les investisseurs étrangers à faire face aux opportunités dans le secteur culturel canadien, tout en reconnaissant que le besoin de préserver et de développer l'identité culturelle canadienne est pour nous essentiel.

● (1610)

A cause de l'importance que revêtent la consommation et la viabilité des produits culturels canadiens, films, programmation télévisuelle, enregistrement sonore et édition, dans le développement culturel et social du Canada, la viabilité des industries culturelles canadiennes est un facteur déterminant lorsqu'il s'agit d'examiner les projets d'investissements étrangers au Canada. La culture et l'économie sont toutes deux des secteurs importants.

Les industries du film et de la vidéo, de l'enregistrement et de l'édition, contribuent actuellement pour 5 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. De plus, elles génèrent indirectement entre 4 et 5 milliards de dollars dans les secteurs connexes de la commercialisation et de la radiotélédiffusion. Une partie importante de cette activité économique repose sur des filiales d'investisseurs étrangers et sur la distribution de produits étrangers dans le marché intérieur. Cependant, nous remarquons que ce sont les entreprises canadiennes qui offrent les meilleures possibilités d'emploi et de croissance économique dans les secteurs d'activités culturelles. Il semble que cela est attribuable à la nature des produits distribués.

Par ailleurs, l'activité économique générée par le film, l'enregistrement et l'édition est liée à la propriété du droit d'auteur. En effet, si les droits d'auteurs appartiennent à des intérêts étrangers, les revenus générés dans le marché canadien sortiront du pays et serviront à créer des emplois à l'étranger.

Grâce aux initiatives culturelles gouvernementales depuis quelques années, soit le règlement en matière de contenu canadien des émissions, les activités de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne connue sous le nom de Téléfilm Canada, le Programme d'aide au développement de l'édition canadienne, le Programme de déductions pour l'amortissement des coûts en capital pour le film et la vidéo ainsi que le Programme des subsides postaux, tout cela fait que les industries culturelles canadiennes ont connu un